

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

QUÉBEC, 28 SEPTEMBRE, 1860.

PRÉSENTS,—MM. J. O. A. Turgeon, Président, E. J. DeBlois, Vice-Président, J. Laporte, Président de l'Association Agricole du Bas-Canada, O. E. Casgrain, Second Vice-Président de l'Association Agricole du Bas-Canada, Major Campbell, John Yule, P. E. Dostaler, Hon. Chauveau, F. M. F. Ossaye, E. Dumais, Rév. M. Langevin.

Le Président soumet à la Chambre quatre protêts : par le premier on se plaint de la décision des Juges dans la section 28, espèce bovine. Ce protêt ayant été communiqué à deux des Juges de la Section à laquelle on voulait faire allusion, et ceux-ci ne voyant rien à changer à leur décision, la Chambre ne peut prendre aucune action sur le dit protêt.

Le second protêt allégué que deux Taureaux dans la section 45 désignés sous les numéros 40 et 47 ont obtenu des prix comme animaux nés depuis le 1er Juillet 1857, et qu'ils étaient plus âgés.

Le troisième protêt allégué : que le cheval de M. John Wiseman, portant numéro 257, pesait au-dessus de 1300 livres, et que suivant les règlements publiés par l'Association, il devait peser moins que 1300 livres.

Le quatrième protêt informe la Chambre que, contrairement aux règlements de l'Association, M. Wm. Crawford n'avait pas ramené ses chevaux sur le terrain les deux derniers jours de l'Exposition.

Quant aux trois derniers protêts il a été arrêté de suspendre les prix y mentionnés jusqu'à ce que Ceux qui protestent aient fait la preuve des faits allégués dans leurs protêts.

M. Perrault lit une lettre contenant sa résignation comme secrétaire de cette Chambre, et sur la proposition de MM. Chauveau et Yule, sa résignation est acceptée, et les remerciements de cette Chambre lui sont offerts pour les services importants qu'il lui a rendus, et comme Secrétaire-Trésorier, et comme Rédacteur du Journal *l'Agriculteur*.

Sur motion de M. Dostaler, M. T. Chagnon, Sous-Secrétaire de la Chambre est unanimement nommé au lieu et place de M. Perrault.

M. le Président offre aussi sa résignation qui est acceptée, mais sur les instances des membres de la Chambre il consent à demeurer en charge pour terminer les procédés relatifs à l'Exposition de Québec.

M. le Major Campbell est alors unanimement choisi pour remplacer M. Turgeon.

Par ordre,

T. CHAGNON,

Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.